



Règlement – Tournoi un gars / une fille

Article 1 : date et lieu

Le club LAXOU ALEZ ; organise un tournoi un gars - une fille le 03/04/2026 à 20h.

Ces tournois homologués sont ouverts aux joueurs et joueuses licenciés FFTT, également à toute personne non licenciée présentant un certificat médical à jour.

Ces tournois sont événementiels et co-organisés avec le comité départemental de Meurthe et Moselle de Tennis de Table. Les joueurs non licenciés FFTT se verront offrir une licence événementielle.

Article 2 : formule de compétition

Compétition par équipe mixte composée de deux joueurs (un gars et une fille).

Le match se joue sur une table. Les joueuses commencent et vont jusqu'à 11 points.

Les joueurs reprennent le score et vont jusqu'à 22 points. Pour finir les équipes, reprennent le score et s'affrontent en double jusqu'à 33 points. (Lors de ce double seules les joueuses servent et reçoivent).

Article 3 : arbitrage et juge-arbitrage

L'arbitrage s'effectuera par les joueurs et joueuses.

Le juge-arbitrage sera assuré par le club organisateur. Leurs décisions seront sans appel.

Article 4 : matériel

Le tournoi se déroulera sur des tables agréées ITTF. Les balles seront fournies par les joueurs.

Article 5 : tenue sportive

La tenue sportive (t-shirt ou chemisette, short ou jupette, chaussettes, chaussures) ainsi que l'esprit sportif sont de rigueur.

Article 6 : tableaux, horaires et tarifs.

La formule du tournoi sera définie sur place en fonction du nombre de participants.

L'heure de début est fixée par le club organisateur.

Ces tournois sont gratuits.

Article 7 : pointage et forfait

Le pointage des joueurs et joueuses prendra fin 15 minutes avant l'horaire de début.

Le forfait pour non présence à la table pourra être prononcé 10 minutes après le 1^{er} appel.

Article 8 : engagement

Les inscriptions par mail seront prises au fur et à mesure de leurs arrivées : adt@cd54tt.fr

Article 9 : résultats

Les résultats ne seront pas transmis à la Fédération Française de Tennis de Table.

Article 10 : responsabilités

Le comité de Meurthe et Moselle de Tennis de Table et le club organisateur déclinent toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou d'accident pouvant se produire dans ou au dehors des installations sportives.

L'accès aux aires de jeu est strictement réservé aux compétiteurs, organisateurs et arbitres munis de chaussures non marquantes.

Article 11 : accord

La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.